CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E90258** **VALABLE JUSQU'AU** **21/09/2027**

ÉDITÉ LE 30/06/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 15/11/1994

Raison sociale : CHAUDRONNERIE NOUVELLE DE PUSIGNAN

Forme juridique : SARL

Capital : 38 500

8 AVENUE DU CROTTAY
69330 MEYZIEU

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC LYON
Siret : 399 199 298 00031
Code NACE : 2511Z
Numéro caisse de congés payés :
Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 5205101304

Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 5205101304
Situation fiscale et sociale : A jour au 31/05/2026

Téléphone : 04 78 31 64 52 **Fax :**
Portable : 06 33 86 71 98
Responsabilité légale :
MURRO OLIVIER GÉRANT

Site Internet :
E-mail : cnp69@orange.fr

Effectif moyen : 3 **Tranche de classification :** EFF1 **Chiffre d'affaires H.T. :** 367 444 **Tranche de classification :** CA2

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
4412	Métallerie (Technicité confirmée)	3	06/06/2023
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT 30/06/2026 16:30

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.